



## Qu'est-ce que le programme SSI?

L'Allocation Supplémentaire de Revenu de Sécurité (Supplemental Security Income, ou SSI) est un programme fédéral destiné au versement de prestations mensuelles à des personnes dans le besoin. Le SSI est destiné aux personnes âgées d'au moins 65 ans, ainsi qu'aux malvoyants ou handicapés, quel que soit leur âge, y compris les enfants.

Pour en bénéficier, vous devez avoir peu ou pas de revenus, et vos ressources doivent être limitées. Cela signifie que la valeur de vos possessions doit être inférieure à 2 000 USD si vous êtes célibataire, ou à 3 000 USD si vous êtes marié(e). La valeur de votre domicile n'est pas prise en compte si vous y vivez. En général, la valeur de votre véhicule n'est pas non plus décomptée. Et la valeur de certaines autres ressources, telles qu'une concession funéraire, ne comptera pas non plus.

Pour avoir droit au SSI, vous devez également demander toutes autres prestations en espèces auxquelles vous pourriez avoir droit.

Pour bénéficier du SSI, il faut que vous habitiez aux États-Unis ou dans les Îles Mariannes du Nord. Si vous n'êtes pas citoyen américain mais que vous résidez légalement aux États-Unis, vous pouvez toujours être en mesure de recevoir le SSI. Pour de plus amples informations à cet égard, veuillez demander de *Allocation Supplémentaire de Revenu de Sécurité (SSI) pour les personnes non citoyennes américaines* (Publication N° 05-11051-FR).

L'état de Californie complète les prestations fédérales. Le versement unique que vous recevez au début de chaque mois inclut à la fois la prestation SSI fédérale et le complément de l'état de Californie.

## Aide médicale

Lorsque vous bénéficiez de prestations au titre du SSI, vous avez généralement droit à une aide médicale (Medi-Cal). Vous n'avez pas besoin de déposer une demande Medi-Cal distincte. Pour toute question au sujet de Medi-Cal, veuillez contacter le bureau de l'aide sociale (welfare office) de votre comté.

## Programme d'aide à l'alimentation supplémentaire (Supplemental Nutrition Assistance Program, SNAP)

Les personnes qui reçoivent le SSI en Californie **ne peuvent** pas obtenir le programme d'aide à l'alimentation supplémentaire (SNAP), anciennement connu sous le nom de coupons alimentaires parce que l'État complète le versement du SSI fédéral.

Toutefois, vous pouvez être en mesure d'obtenir le SNAP :

- si vous attendez une décision concernant votre demande de prestations SSI ;
- en cas de rejet de votre demande de prestations SSI ; ou
- si vous déménagez dans un autre état.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre bureau de l'aide sociale.

## Autres services sociaux

Au nombre des autres prestations sociales dont vous pouvez demander à bénéficier par l'intermédiaire du bureau de l'aide sociale de votre comté figurent :

- une aide spéciale au titre des chiens d'assistance pour les malvoyants ou les personnes handicapées ;
- les services de support d'assistance domestique ; et
- des prestations de services de protection.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre bureau de l'aide sociale.

## Montant des prestations mensuelles de SSI

Ces montants incluent à la fois les prestations fédérales et d'état. Tous les bénéficiaires du SSI ne reçoivent pas le montant maximum. Il est possible que le montant des prestations que vous percevez soit inférieur si vous recevez un autre revenu

| Catégorie  | Prestations mensuelles totales 2012 |              |              |
|--|-------------------------------------|--------------|--------------|
|  | Personnes âgées                     | Handicapés   | Malvoyants   |
| <b>Célibataires</b>                                  |                                     |              |              |
| Autonome   | 854.40 USD                          | 854.40 USD   | 909.40 USD   |
| Pension et soins non médicaux                        | 1 110.00 USD                        | 1 110.00 USD | 1 110.00 USD |
| Autonome, pas d'installations culinaires             | 938.40 USD                          | 938.40 USD   | 698.00 USD   |
| Réside au foyer d'un tiers                           | 625.17 USD                          | 625.17 USD   | 680.17 USD   |
| Enfants mineurs handicapés                           |                                     | 761.40 USD   |              |
| Enfant mineur handicapé résidant au foyer d'un tiers |                                     | 532.17 USD   |              |
| <b>Couples âgés ou handicapés</b>                    |                                     |              |              |
| Autonome   | 1 444.20 USD                        |              |              |
| Pension et soins non médicaux                        | 2 220.00 USD                        |              |              |
| Autonome, pas d'installations culinaires             | 1 612.20 USD                        |              |              |
| Réside au foyer d'un tiers                           | 1 100.00 USD                        |              |              |
| <b>Couples malvoyants</b>                            |                                     |              |              |
| Autonome   |                                     |              | 1 591.20 USD |
| Réside au foyer d'un tiers                           |                                     |              | 1 247.00 USD |
| <b>Malvoyant avec un conjoint âgé ou handicapé</b>   |                                     |              |              |
| Autonome   |                                     |              | 1 535.20 USD |
| Réside au foyer d'un tiers                           |                                     |              | 1 191.00 USD |

## Contactez la Sécurité Sociale

Pour de plus amples informations et pour trouver des exemplaires de nos publications, visitez notre site Internet à [www.socialsecurity.gov](http://www.socialsecurity.gov) ou appelez le numéro vert 1-800-772-1213 (pour les sourds ou les malentendants, appelez notre numéro de télécopieur, 1-800-325-0778). Nous traitons tous les appels de manière confidentielle. Si vous parlez espagnol, appuyez sur 2. Pour toutes les autres langues, appuyez sur 1, restez en ligne et gardez le silence pendant notre automatisation des commandes vocales en anglais jusqu'à ce qu'un représentant réponde. Le représentant contactera un interprète pour faciliter la communication lors de votre appel. Les services d'interprètes sont disponibles gratuitement. Nous pouvons répondre à des questions spécifiques de 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi. Nous pouvons communiquer des informations en anglais par un service téléphonique automatisé 24 heures sur 24.

Nous souhaitons également nous assurer que vous bénéficiez d'un service correct et courtois. C'est la raison pour laquelle il peut arriver qu'un deuxième représentant de la Sécurité Sociale pourra surveiller certains appels téléphoniques.